

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02402

Numéro SIREN : 888 314 481

Nom ou dénomination : CSP AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 16026

CSP AUDIT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 500,00 Euros

Siège social : CENTRE D'AFFAIRES SAINTE CATHERINE
BAT A PLATEAU FOFO EST
97233 SCHOELCHER
R.C.S : 888 314 481

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/05/2021**

Le 18/05/2021,
à 17,

Les associés de la société **CSP AUDIT**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame INDIRA THEODORE, préside la séance en qualité d'Associée

La Présidente constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

IT